Image not found or type unknown

Licenciement chambre agriculture

Par **charles agri**, le **06/06/2013** à **13:29**

Pour finir suite à ma première question, puis je recourir devant l autorité compétente , et faire constater le préjudice subit moral et financier de cette situation ubuesque , car je fais toujours partie du personnel mais sans aucun traitement et d 'un directeur cherchant à se protéger aprés m avoir envoyé un courrier dans lequel il attendait ma démission en date de 2011

Merci de vos réponses

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés